Image not found or type unknown

Mise en place de la portabilité de la mutuelle

Par **Lebreton emilie**, le **28/03/2017** à **09:23**

Bonjour,

J'ai travaillé en CDD pour une entreprise pendant 6 mois. C'était la seconde fois que j'y allais. J'ai demandé à bénéficier de la portabilité de la mutuelle et l'entreprise fait traîner les choses en me disant qu'ils n'ont pas reçu les papiers, que la mutuelle ne réagit pas etc... de sorte que je me retrouve de nouveau radiée alors que j'ai des soins médicaux. À la fin de mon premier CDD les choses c'étaient également mal passées. Que puis je faire pour accélérer les démarches ?

Merci de votre réponse.

Cordialement

Par **P.M.**, le **28/03/2017** à **11:12**

Bonjour,
Vous pourriez saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé et je pense que les démarches de l'employeur seront par miracle accélérées...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés